



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12571
21 février 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT DU VENEZUELA AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères du Venezuela un télégramme daté du 20 février 1978, indiquant que M. Ruben Carpio Castillo avait été nommé représentant du Venezuela au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
